

LA LIGUE SUISSE CONTRE LE RHUMATISME (LRJ)



Historique

Le rhumatisme est très répandu (20% de la totalité des malades signalés), rend invalide d'une part à cause des douleurs qu'il provoque, d'autre part à la suite d'une réduction de la mobilité (20% de la totalité des invalides). Les ligues contre le rhumatisme sont des organisations d'utilité publique qui ont pour but de combattre le rhumatisme et ses conséquences sur le plan social, cela conformément aux principes de la science médicale et du travail social.

Dès les années vingt, des médecins avisés entreprirent de combattre le rhumatisme, mais ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la recherche et la médecine sociale s'y consacrèrent. 1948: Commission fédérale pour le rhumatisme, 1949: première ligue cantonale (Genève), 1958: fondation de la Ligue suisse, 1962: Loi fédérale concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales.

Organisation

Vingt ligues cantonales et régionales couvrent la totalité du territoire suisse sous l'égide de la Ligue suisse contre le rhumatisme (LRJ). Chaque ligue est une association autonome au sens des articles 60 et ss du CCS. Les membres des comités travaillent à titre honorifique, seuls les secrétariats sont tenus par un personnel salarié. Cinq ligues possèdent leur propre service social: Genève, Bâle, Zurich, Vaud et Valais. Dans les autres cantons, le travail social est assuré par Pro Infirmis en vertu d'une convention et moyennant rétribution.

Répartition des tâches

Les ligues cantonales assurent la prise en charge des malades. La Ligue suisse, elle, organise le travail, s'occupe de la collecte et représente les ligues auprès d'organismes extérieurs.

Connaissance du rhumatisme

A la création de la Ligue, ce problème était de première urgence, car des notions complètement fausses couraient sur cette maladie et empêchaient toute lutte efficace. Dès 1966, des dépliants d'information furent distribués dans tous les ménages, dans le cadre de la collecte nationale.

Publications. La Ligue suisse édite et tient à disposition du public un nombre considérable d'écrits explicatifs pour le profane, des séries de diapositives et des films, documentation quotidiennement demandée.

Cours

Depuis 1959, des cours très fréquentés sont organisés pour les médecins, de même que des cours d'introduction et de perfectionnement pour les travailleurs sociaux et les moniteurs de natation.

Consultations. Premier devoir des services sociaux cantonaux. En 1982, un total de 4500 malades ont été conseillés au cours de 13000 consultations.

Moyens auxiliaires

La Ligue s'occupe de tester, de mettre à disposition et de vendre des moyens auxiliaires. Elle en possède un grand stock et en a distribué 6400 en 1982. L'instruction des patients se fait dans les services sociaux et par des ergothérapeutes.

Cours de gymnastique. Ils concernent principalement la rééducation des patients souffrant de la colonne vertébrale. 2000 patients y prirent part en 1982 dans 8 cantons.

Cours de natation et de gymnastique dans l'eau. La natation est une excellente prophylaxie. Des cours dans des piscines dont l'eau est chauffée à une température adéquate ont eu lieu dans 19 cantons. En 1982, près de 10000 rhumatisants, présentant tous un certificat médical, ont participé à ce type de cours.

Financement

Le chiffre d'affaires de la LSR se montait en 1982 à 600000 francs. Les recettes se composent de dons (collecte et contributions de bienfaiteurs), de legs et de fonds ainsi que de subventions réglementées par la loi sur l'AI et la loi sur les rhumatismes.

Pour d'autres informations, s'adresser au Secrétariat de la ligue suisse contre le rhumatisme, Renggerstrasse 71, 8038 Zurich, Téléphone 01 482 56 00.